

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE DOUTCHI
COMMUNE RURALE DE KIECHE

PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

L'an deux mil vingt un et le 24 au 27 septembre, s'est tenue à la mairie la deuxième session ordinaire du conseil municipal de la commune de kiéché sous la présidence de **M. MAAZOU IBRAHIM**, président du conseil.

Etaient présents :

Membres élus :

- 1- MAAZOU IBRAHIM,
- 2- ZABEROU TANKARI
- 3- ILLIA GOUNABI
- 4- RALIA HAMISSOU YACOUBA
- 5- SALAMATOU BOUBACAR
- 6- HANNATOU OUMAROU
- 7- HASSIA AKOURKI
- 8- IDI ADAMOU
- 9- MAHAMADOU OUMAROU
- 10- SANOUSSI BOUBACAR
- 11- IBRO BAGAGUE
- 12- TASSIOU IBRO
- 13- NAYOUSSA NAROUA

MEMBRES DE DROIT

- OUMAROU ALLAKAYE, chef secteur représentant du chef de canton de l'Aréwa.
- ALOU MAMANE représentant chef groupement peulh de Togone.

LES CONSEILLERS ABSENTS :

- Mme SAA FODI conseillère
- HAMZA TANKARI conseiller

Le secrétariat de séance est assuré par M. **SOULEY ABOULE** secrétaire général de la commune.

Le quorum étant atteint, le président a présenté le projet d'ordre du jour qui comporte les points suivants :

- Le recensement administratif,
- Taxe municipale,
- Taxe sur le commerce,
- Gestion des sites maraichers du PASEC,
- Divers.

Après les salutations d'usage le président a invité les conseillers à examiner avec attention et responsabilité les points inscrits à l'ordre du jour.

I. Examen et adoption du procès-verbal de la session du 30 juillet 2021.

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la session du 30 juillet 2021. Le conseil a apporté les amendements suivants :

- Ramener la commission affaires foncières au niveau de la commission affaires générales, institutionnelles et coopérations au lieu commissions développement rural environnement des affaires sociales, culturelles sportives et des affaires foncières.
- Correction au niveau du nom d'une conseillère municipale : écrire ralia au lieu de rahila.
- Sous réserve de l'insertion de ces amendements le conseil a approuvé le procès-verbal de la session N°1 tenue le 30 juillet 2021.

II. Etat de mise en œuvre des délibérations et recommandation précédentes

Le président a présenté l'état de la mise en œuvre des différentes délibérations et recommandations.

Il ressort les constats suivants :

- Délibération 1 portant examen et adoption du procès-verbal du 30 juillet 2021,
- Délibération n°2 portant mise en place des commissions spécialisées,
- Recommandation.

III. Des débats sur les autres points de l'ordre du jour

Le recensement administratif était le premier point inscrit à l'ordre. Le président du conseil a fait un exposé sur ce point, il s'est appesanti sur la vie de la commune ; notamment le non versement des taxes municipales.

La commune étant la porte d'entrée des partenaires technique doit être dotée d'un outil fiable de gestion de sa population. Des dispositions seront prises sur ce recensement administratif. c'est ainsi qu'une réunion a été projetée avec tous les chefs des villages pour concertation. Les participants au conseil étaient tous d'accord pour le recensement administratif. Ainsi le conseil adopte le projet autorisant le recensement

administratif sur les 13 conseillers présents par 13 voix « pour » o voix « contre » et 0 voix « abstention ».

La taxe municipale était le 2^e point des débats. Après plusieurs interventions sur la question, le receveur municipal a fait cas de l'incivisme fiscal dans la commune. Pour illustrer il a présenté la situation de deux exercices 2020 et 2021. En 2020 la prévision s'élevait à 31.000.000 f dont 14.000.000 f du rôle de l'exercice en cours 2020. D'où les impayés 17.000.000 f. Le montant recouvré et de 6.533.650 f soit 21,07% et reste impayé 24.466.350 f.

Le montant du rôle 2021 s'élève à 15.472.200 auquel on ajoute un stock d'arriérées de 2016 à 2020 de 26.587.050 f composé comme suit :

- o Impayés 2018-2019 et 2020 17.034.750 f
- o Impayés 2017 5.377.800 f
- o Impayés 2016 4.174.500 f

Le cumul permet de faire une prévision 42.059.200 f en 2021 contre 31.000.000 f en 2020.

Des participants ont pris la parole à tour de rôle pour exhorter le receveur à redoubler d'effort en vue de mettre la commune dans ces droits pour une meilleure intervention des actions.

Recouvrement de taxe municipale

Le conseil donne quitus au maire pour utiliser tous les moyens légaux pour recouvrer la taxe municipale.

Par ailleurs, plusieurs chefs des villages avaient recommandé à la mairie d'être accompagné des agents de services de l'ordre lors du recouvrement. Et cela s'était au cours d'une réunion tenue le 11 octobre 2021 dans la salle de la mairie.

Taxe sur le commerce

Il s'agit pour ce point de faire une prospection de mobilisation des taxes sur les charrettes, les taxi moto, les taxes sur les kiosques, le parking payant. Aussi, la commune doit initier la rencontre avec les commerçants en vue de les organiser.

ACTIVITES DU PASEC

Des discussions s'étaient engagées d'où une nécessité de renforcer les groupements féminins s'impose.

Les femmes doivent être encouragées sur les différentes activités des sites maraichers du **PASEC**. Le conseil a demandé d'orienter le reliquat de certaines rubriques pour financer d'autres activités pour le bonheur de la population.

IV DIVERS

Traitement des koris de kiéché

Le maire, président du conseil a entretenu l'assistance sur le rôle joué par l'ONG « **CROIX-ROUGE** » et la jeunesse « matassa » de kiéché. A la demande de la mairie, la croix rouge a accepté de financer les travaux notamment les techniciens du génie rural et les frais du carburant à concurrence de sept million 7.200.000 f. Quant à la jeunesse « matassa » de kiéché elle s'engage pour un apport physique (apport de gravier, cailloux etc...)

Relais communautaire

La responsable du centre de sante intégré de kiéché demande au conseil une prise en charge de relais communautaire. Selon elle, c'était word vision qui les prenait en charge au tout début.

La reponse du conseil est d'attendre jusqu'au moment où il y aura une amélioration des entrées de la taxe municipale.

Multi villages

Un conseiller municipal a posé la question sur le fonctionnement de l'AEP multi – villages. Des explications ont été fournies par le maire sur la question. Il est à noter que la multi-villages est mis en gestion déléguée.

Rentrée scolaire

L'inspecteur chef de service éducation de la commune a passé une information sur les préparatifs de la rentrée.

Le recrutement qui doit se faire avant la rentrée prévue le 4 octobre 2021.

- Le transport des fournitures scolaires par la mairie au niveau de la direction régionale de l'éducation.
- La date des assises de la commission d'affection des enseignants.

Etat civil

Le cas du recensement administratif a été évoqué par la responsable de l'état civil. Un chronogramme sera établi incessamment pour le bon déroulement de cette activité. Les documents et les cartes de famille seront commandés dans un bref délais.

L'ordre du jour étant épuisé le président du conseil a levé la séance tout en remerciant l'assistance de la bonne tenue de cette session et leur souhaiter bon retour dans leur famille respective.

LE RAPPORTEUR

SOULEY ABOULE

